



Erreur de facturation de l'abonnement annuel dans un golf

Par **Mr T**, le **29/11/2012** à **15:15**

Bonjour,

Etant membre depuis 2 ans dans un Club de Golf, j'ai renouvelé mon abonnement le 10 septembre 2012. On m'a alors facturé 1650 euros pour un abonnement Middle Age (-35ans) et le chèque a été encaissé. En recevant un mail (daté du 1er novembre 2012) concernant les tarifs de rentrée 2012-2013 applicables au 1er septembre 2012 et en constatant la différence des tarifs affichés (Abonnement Middle Age : 1315 euros), je me suis tourné vers le staff du golf afin de trouver une solution.

Plusieurs possibilités ont alors été évoquées, notamment de me donner l'équivalent de la différence en greens-fee. J'ai cependant refusé, cette solution ne me semble pas avantageuse dans mon cas, compte tenu du fait que je dispose déjà de 4 greens-fee à demi-tarif, inclus dans mon abonnement. Je considère qu'ils sont en faute, et que les solutions proposées ne me conviennent pas. Les options qui pourraient me satisfaire sont, soit le remboursement de la différence de 335 euros, soit un bon d'achat de 335 euros pour la boutique du golf (qui est indépendante du golf). Pour des raisons que j'ai encore du mal à identifier, on m'a répondu que ces solutions n'étaient pas réalisables.

Je me tourne donc vers vous afin de savoir ce qu'il est légalement possible de faire. Je reste bien entendu à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Dans l'attente de vous lire,
Cordialement,
Julien Metrot